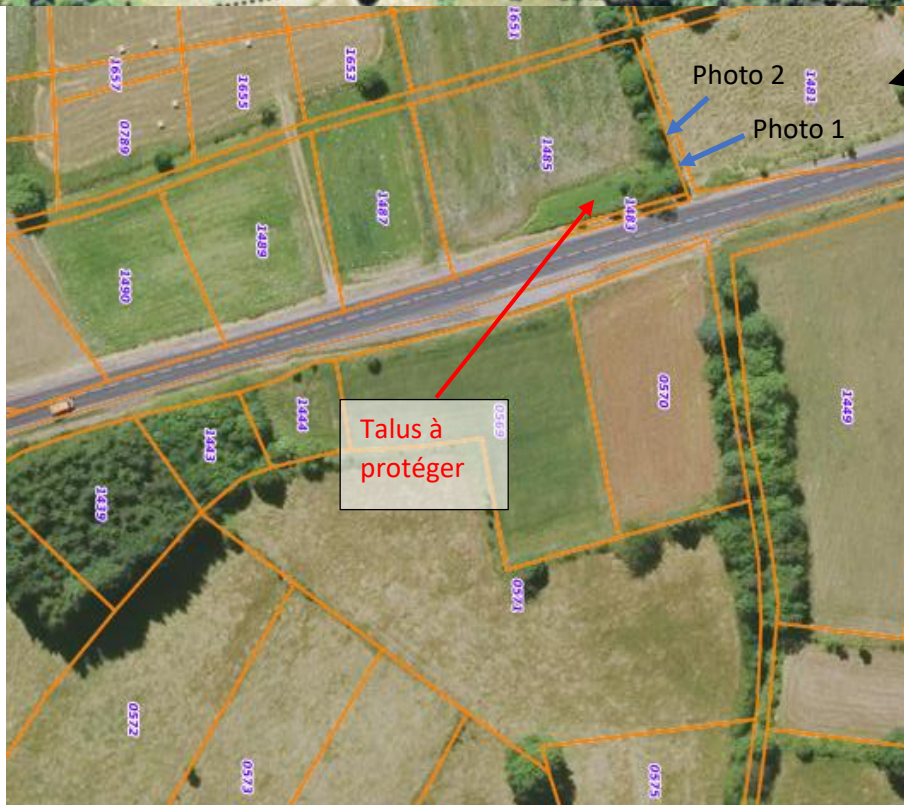
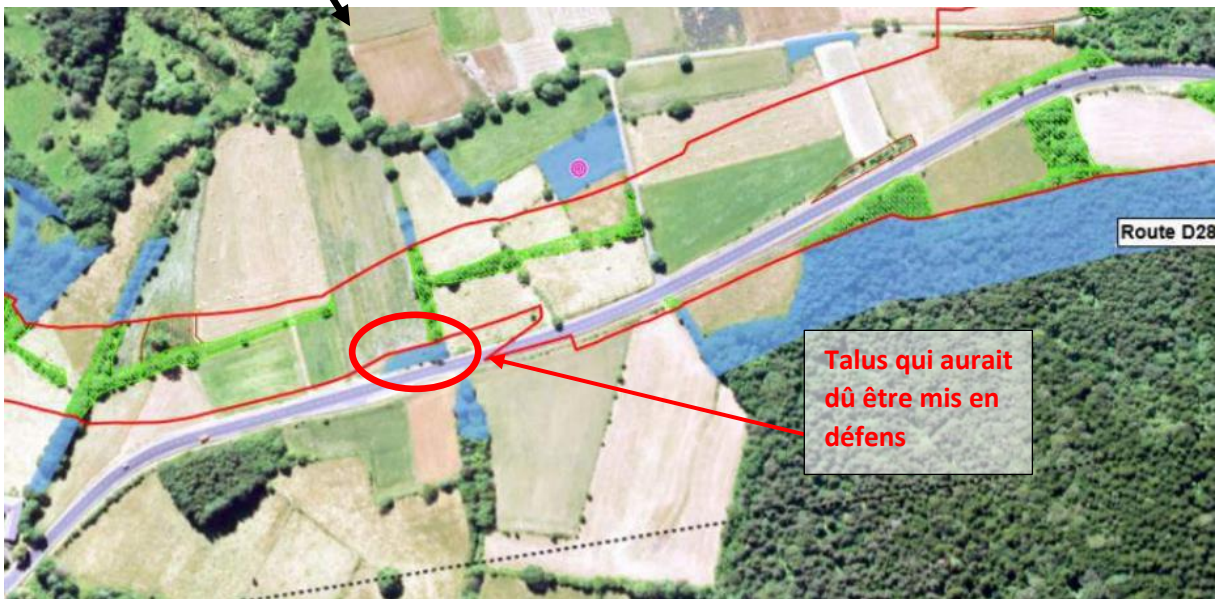


## Compte rendu du 15/01/2021

### Zone normalement mise en défens totalement défrichée

La zone entourée en rouge sur la photographie aérienne ci-dessous aurait dû être un petit « ilot » mis en défens. Il s'agit d'un talus orienté plein sud. D'après l'arrêté Préfectoral, il aurait dû être balisé dès le début des travaux pour être mis en défens. Chose qui n'a pas été faite, un constat d'Huissier a été réalisé le 13/01/2021 alors que cette zone était partiellement défrichée. Aujourd'hui le 15/01/2021, cette zone est totalement défrichée y compris les arbres qui poussaient dessus au bord de la RD28 (voir les photos page suivante). La mesure MNERT02 n'apparaît clairement pas respectée.

Extrait des annexes de l'arrêté Préfectoral : C35 mesures d'évitement et de réduction lors de la phase travaux.



Vue aérienne de la zone montrant le talus à protéger avec une plus grande échelle (source géoportail).

Les axes orientés, en bleu, montre l'axe des prises de vues des photos 1 et 2.



**Pour rappel photographie prise le 12/01/2021 avec la zone partiellement défrichée.**



12 janvier 2021 à 17h16/ 45,08129N 4,06752 E/ Azimut 135°

**Même prise de vue le 15/01/2021 :**



Photo1 : 15 janvier 2021 à 11h17// 45,08129N 4,06752 E/ Azimut 135°





Photo2 : 15 janvier 2021 à 11h21/ 45,08129N 4,06752 E/ Azimut 80°



Plan plus large au même endroit avec le tas de branchage sur la droite.